

## Éditorial

Les échéances électorales du printemps 2012 seront déterminantes pour l'avenir de notre Pays. Voter est un devoir, c'est aussi le moyen de défendre nos valeurs communes, celles qui sont indissociable de la République. Au cas où vous ne seriez pas présent le jour des élections, vous trouverez dans ce numéro les formalités à remplir pour le vote par procuration. Le 22 avril et le 6 mai pour les Présidentielles, les 10 et 17 juin pour les Législatives, faisons en sorte que la participation dans notre commune soit la plus forte possible.

Le Maire B.HAUCHECORNE

## AGENDA

	JOUR	DATE	HEURE	MANIFESTATION	LIEU	ORGANISATEUR
<b>Mars</b>	Dimanche	25	9h 14h	Fête de l'huître	halle	mairie
	Vendredi	30	20h30	Chorale Pie Chorus et élèves école des Bergerêts	Salle polyvalente	CCVA 02.38.45.19.46
	Samedi	31	10 h	Fleurs, jardins et biodiversité	Halle	Mairie
<b>Avril</b>	Dimanche	1er	12h	Repas des Anciens de la commune	Salle Polyvalente	Mairie
	Dimanche	1er	7h à 12h	Marche Départ cave coopérative	Rue des Muids	Comité des Fêtes 06.15.07.09.20
	Samedi	7	19h	Veillée Pascale	Eglise	Comité paroissiale 02.38.45.66.14
	lundi	9	14h	loto	Salle polyvalente	Comité des Fêtes
	samedi	14	20h30	Concert de printemps	Salle polyvalente	La Fraternelle 02.38.45.60.03
	Dimanche	15	7h	Randonnée « des Vergers » 9, 15 et 25km	Rue des Muids	Comité des Fêtes
<b>Mai</b>	dimanche	6	La journée	Vide grenier	halle	APE 02.38.77.04.60
	Mardi	8	11h	commémoration de la Victoire 1945	Mairie	Mairie
<b>Juin</b>	Samedi	2	9h à 19h	Salon des Prairials	Salle Polyvalente	L'Art Aux Prés 06.87.46.85.28
	Dimanche	3				
	Vendredi	8	20 h 30	Spectacle du Collège	Salle polyvalente	Collège
	Vendredi	15	16h à 18h	Spectacle de fin d'année	Salle polyvalente	Gymnastique volontaire 02.38.45.66.68
	Dimanche	17	La journée	Fête des 2cv	Salle polyvalente	Fêlés de la Deuche 02.38.69.05.58
	Dimanche	24	7h	Randonnée Cyclotourisme et VVT	Salle polyvalente	Cyclotourisme
	Samedi	30	journée	Journée fête « La Loire à vélo »	Bords de Loire	CCVA

## LES ECHOS DU CONSEIL

**COMPTE RENDU SIMPLIFIE  
DES CONSEILS MUNICI-  
PAUX****CONSEIL DU 28 NOVEMBRE  
2011****PARTICIPATION FINAN-  
CIERE SAGE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une participation financière en 2012 à la CLE

**CONTENTIEUX RUE DU  
CHAMP PARREAU**

Monsieur Hauchecorne informe le conseil que Monsieur et Madame Jean-Michel Javoy intente une procédure contre la commune pour un certificat d'urbanisme négatif sur la rue du Champ Parreau (affaire analogue à celle de Mr Goldfeil). Maître Meillon a été contacté, ses honoraires seront équivalents à ceux de l'affaire de Mr Goldfeil, soit 3600 €. Accord à l'unanimité.

**DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur Hauchecorne informe le conseil de la nécessité de procéder à un virement de crédit (Contentieux rue du Champ Parreau) :

Dépenses investissement 020 -4000 €

Dépenses investissement opération 002 + 4000 €

Approuvé à l'unanimité

**INDEMNITE DE CONSEIL  
DU TRESORIER**

Monsieur Hauchecorne informe le conseil que Monsieur Carteron, Trésorier Municipal de Meung sur Loire a transmis son décompte de l'indemnité de conseil qui s'élève à 446.75 € brut pour l'exercice 2011. Approuvé à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES****CLASSE DE DECOUVERTE**

Monsieur Hauchecorne informe le conseil que la classe de Madame Boyer - Grande section - partira en classe de découverte à Crocq du 18 au 23 juin 2012. A ce jour, 3 enfants ne participeront pas au séjour (la raison n'est pas un problème financier)

Le cout total du séjour pour un enfant s'élève à : 270.40 €

Le conseil général subventionne à hauteur de : 56.40 €

Reste à financer pour les familles : 214.00 €

Monsieur Hauchecorne propose au conseil de participer pour les enfants résidants sur la commune

à hauteur de 50 % (soit 107 €) du reste à la charge des familles.

Approuvé à l'unanimité

**DEVIS ALTAIS**

Le prestataire de notre site internet, nous propose la création et la mise en place d'un background destiné aux vœux

2012, pour un cout de 250 € ht. Monsieur Hauchecorne y est favorable.

Alexandra Pointeau ne voit pas l'intérêt de ce genre de prestation.

Monsieur Hauchecorne propose de recevoir le responsable d'Altais rapidement. Chantal Bureau et Christelle Fischer le recevront. Si les prestations conviennent, le devis sera accepté.

**PRIME**

Monsieur Hauchecorne propose de reconduire la prime annuelle (1/12<sup>e</sup> de la rémunération brute) à l'ensemble du personnel pour l'année 2011. Accepté à l'unanimité.

**ASSURANCE DOMMAGE  
OUVRAGE**

La commune a souscrit un contrat assurance dommage ouvrage d'un montant de 7 672 € ttc pour les travaux de la salle polyvalente auprès du Cabinet Maestrali. Accepté à l'unanimité.

**SALLE POLYVALENTE**

Monsieur Genty fait un point sur les travaux de rénovation de la toiture de la salle.

Le procès-verbal de réception des travaux n'a pas encore été délivré (manque une commande d'ouverture des extincteurs). Il a également rencontré le cabinet Archambault. Le dossier est complet l'étude va débiter. Monsieur Hauchecorne fait un bilan sur l'avancement des dossiers de subvention. Il rappelle que ce projet avait été soumis à une demande de DETR en 2011, qui n'avait pas aboutie. Il propose de reconduire la demande pour l'année 2012. Accepté à l'unanimité.

**TRAVAUX ECOLES**

Après une réunion avec le Directeur de l'école, Messieurs Genty et Dubrulle, il s'avère que des travaux sont nécessaires dans les locaux des écoles. Une liste a été dressée. Pour certains travaux, monsieur Hauchecorne propose de faire une demande de subvention. Demande de DETR acceptée à l'unanimité

**Travaux du local archives**

Il ne reste plus que l'installation du chauffage.

**Rue du Bout**

Plusieurs riverains se sont déclarés mécontents du tracé temporaire sur la voirie proposé par la commune de Saint Hilaire. Monsieur Genty propose de surseoir à cette opération.

**Structures intercommunales :**

Didier Courtois explique qu'il a demandé au Préfet de maintenir le syndicat de la crèche familiale des Marmoussets dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale.

Bertrand Hauchecorne présente l'avancement des réflexions de la ccva sur le dossier de la maison médicale.

**CONSEIL DU 9 JANVIER  
2012****INDEMNITE DE DEPLACEMENT DES CONSEILLERS**

Monsieur Hauchecorne informe que les conseillers peuvent bénéficier du remboursement des frais de transport qu'ils ont engagés pour se rendre à des réunions dans les instances ou organismes où ils représentent la commune. Il demande aux membres du conseil leur accord pour procéder au remboursement des frais de déplacement, sur la base des textes en vigueur. Les conseillers devront présenter un état de frais, ainsi que le justificatif de la réunion (convocation...) La mesure ne s'appliquera pas au Maire et aux adjoints puisqu'ils touchent une indemnité de fonction. Approuvé à l'unanimité

**TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Hauchecorne informe le Conseil des différents mouvements de personnels :

Stagiairisation de Hume Laurence (adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe)

Stagiairisation de Nadot Romain (à compter du 1<sup>er</sup> février 2012 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe)

Suppression du poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe 17.5/35<sup>e</sup> (Lewhé Angélique)

Approuvé à l'unanimité

**AMENDES POLICE**

Accepte la dotation allouée de 2 559 € & S'engage à réaliser les travaux destinés aux travaux de modification de la rue des Ecoles pour un montant estimé à 70 000 € ht. Approuvé à l'unanimité

**QUESTIONS DIVERSES****Travaux de voirie**

Monsieur Genty dresse le bilan de la réunion intercommunale de voirie. La Communauté de Communes du Val d'Ardoux projette de faire la réfection des chaussées rue de la Perrière, rue Plaine Saint Fiacre, rue des Muïds de la Croix Baleine à la rue du Cas Rouge et rue du Cas Rouge.

Cependant l'écoulement défectueux des eaux pluviales rue de la Perrière et rue du Cas Rouge nécessite une étude et des travaux préalables. Il s'agirait d'installer une bordure de trottoir rue de la Perrière et de faire des puisards rue du Cas Rouge. Des devis seront demandés dans le cadre de la création de bordure rue de la Perrière.

Un cabinet a été contacté pour réaliser une étude sur l'écoulement des eaux pluviales dans la rue du Cas Rouge. Les travaux concernant les eaux pluviales devront être réalisés en 2012, en lien avec les communes de Saint Hilaire et Cléry. Il sera demandé à la CCVA de repousser les travaux de réfection de

voirie à 2013.

**SALLE POLYVALENTE - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

Monsieur Hauchecorne informe que la délibération du 5 septembre 2011 n°2011-048 doit être complétée comme suit : Sollicite la Région Centre via la Contrat Régional de Pays du Pays Sologne Val Sud au titre du module performance énergétique Par ailleurs la délibération pour obtenir la DETR pour ces mêmes travaux doit être reprise. Il rappelle le montant de chaque lot, accepté à ce jour :

Lot couverture bac acier verrière - Ets Devin - 185 530.09 €ht

Lot forage Captage - Ets Exéau - 31 426 €ht

Lot chauffage ventilation - ets Stima - 86 844.02 €ht (option pompe à chaleur) + devis complémentaire de 15 452.50 €ht

Lot tranche conditionnelle (bardage) 135 672 €ht.

Approuve la demande de subvention de la Région Centre via la Contrat Régional de Pays du Pays Sologne Val Sud au titre du module performance énergétique

Approuve la demande de subvention dans le cadre de la DETR

**SACEM**

La SACEM propose d'opter pour un forfait annuel de droits d'auteur. Deux formules sont présentées : la formule de base (1 manifestation musicale, 1 manifestation avec fond sonore) pour 75 € ttc/an, la formule multi séances (1 manifestation musicale, 1 manifestation avec fond sonore, 1 séance caractère social) pour 125 € ttc/an. Approuvé à l'unanimité

**REGLEMENT INTERIEUR MEDIATHEQUE**

Madame Bureau récapitule les différentes modifications du règlement intérieur :

I / Article 3: Consultation internet : Ajouter pour les enfants de 12 à 18 ans, une autorisation parentale leur sera demandée lors de l'inscription.

III/ Article 10 : Ajouter « Sauf pour le prêt de DVD une durée de 15 jours sera consentie ».

III/ Article 11 : ajouter ... » par carte est limité à 8 livres (au lieu de 6) ou bandes dessinées, ....et deux CD audio, incluant une nouveauté, un DVD ».

IV/ Article 13 : Ajouter « la suspension du droit de prêt après trois relance sera d'une durée égale à la durée de retard. » Approuvé à l'unanimité

Par ailleurs Madame Bureau fait part de la demande des bénévoles de la médiathèque pour la mise en place d'une enseigne visible pour signaler l'emplacement de la médiathèque. Le Conseil y est favorable mais souhaite que cela soit en harmonie avec les autres enseignes dans le bourg.

**LE COMITE DES FETES**

La randonnée « des Vergers » aura lieu le dimanche 15 avril 2012.

3 parcours sont prévus : 9 km; 15 km et 25 km.

Le rendez-vous est prévu à 7h00 à la cave coopérative Rue des Muids.



**SENIORS DE LA ROUTE**

Une session de Seniors de la route, organisée par la C.C.V.A, aura lieu **le 20 avril de 9h00 à 12h00, à la salle des fêtes de Dry.**

Elle a pour but de sensibiliser les Seniors aux risques routiers et aux contraintes amenées lors de la conduite par un bilan de leurs capacités physiques.

**Objectifs :**

- Lutter contre la somnolence au volant
- Assurer la sécurité en aidant à anticiper les situations « critiques »
- Augmenter la prise d'informations extérieures
- Maintenir ou augmenter la mobilité articulaire, vérifier les angles morts etc
- Travailler le renforcement musculaire, prioritairement, celui des membres inférieurs

**Public concerné :** retraités ou toute personne âgée de 60 ans et plus

**Modalité**

**Effectif :** 20 à 25 personnes par session d'une demi-journée

**Intervenant :** Un formateur Sielbleu : Mme Lauriane Vallet

Les inscriptions se font auprès de la mairie - 02.38.45.61.09 - [mairie@mareauauxpres.com](mailto:mairie@mareauauxpres.com)

ou auprès de la C.C.V.A Mme Nadine MADRE : 02.38.45.19.48 [ccvaldardoux@wanadoo.fr](mailto:ccvaldardoux@wanadoo.fr)

**MEDIATHEQUE**

**NOUVEAU :**

- ❖ depuis le 15 mars a été mis en place les prêts de DVD (1DVD par famille)
- ❖ - les lecteurs peuvent dès maintenant emprunter 8 livres au lieu de 6, et 2 CD au lieu de 1.

Dates des prochains ateliers d'écriture : 2 avril et 4 juin  
En mars (date non déterminée) : lecture

Horaires d'ouverture vacances de Pâques : les mercredis de 10h à 12h et les samedis de 10h à 12h

Un changement d'environ 300 livres se fera courant avril. Un autre d'environ 150 Cd s'opèrera courant mai.

**ARTICLES PROCHAIN FLASH INFO**

Les associations qui souhaitent insérer un article pour le prochain flash info (période de juillet à septembre 2012) peuvent le faire dès maintenant et jusqu'au 15 juin 2012, par le biais du site ou par mail : [mairie@mareauauxpres.com](mailto:mairie@mareauauxpres.com). n'oubliez pas d'indiquer les lieux, et heures des manifestations. Merci pour votre participation

**COMITE DES FETES**

Nous souhaitons accueillir de nouveaux membres pour renforcer notre effectif.

Pour ce faire, voici nos coordonnées téléphoniques :

06.15.07.09.20  
06.76.85.80.63

MERCI D'AVANCE



**Cette année, nous mettons nos aïeules à l'honneur !**

Sur le thème du « **Quotidien de la femme à la campagne** » décliné sous différents aspects avec un accent particulier sur tous les travaux d'aiguilles : coudre, tricoter, broder, crocheter, canevas, etc ...

exposition traditionnelle : éducation des filles, polyvalence des femmes à la maison ou aux champs, leur place dans l'économie familiale rurale

puces des couturières

mini ateliers de tricot, couture.....

salon, vente, exposition, d'artistes amateurs et professionnels

L'ensemble sera concentré sur les **29 et 30 septembre 2012 = date à retenir.**

Notre objectif est de mettre en valeur le savoir faire et les techniques ancestrales, et de montrer l'évolution des pratiques utilitaires à des activités de loisirs.

Alors, à vos greniers et tiroirs pour ressortir : rubans, dentelles, habits d'autrefois, vieux boutons, aiguilles, bouts de laine, nappe de mariage, éléments de trousseau brodés, draps bien râpeux, torchons usagés.....ainsi que vos travaux beaucoup plus récents de tricot, couture, broderie.....

**TOUS EN SEL**

**Association d'échanges de services, d'objets, de savoir-faire.**

Être **Sel'idaire** c'est se rendre service entre voisins, s'aider, se rapprocher, mieux se connaître et partager des moments sympathiques sans jamais faire appel à l'argent.

**PERMANENCE LE 1ER JEUDI DE CHAQUE MOIS**

Pour répondre à vos questions, vous informer des projets de l'association ou pour vous permettre de répondre à vos demandes d'échanges, Tous en Sel organise une permanence tous les 1er jeudis de chaque mois, à la maison des associations salle des marronniers de 18 H à 19 H.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Jeudi 5 avril la réunion se fera sous le signe de la gastronomie venue du sud ouest de la France avec 2 se- listes qui viendront nous expliquer comment réaliser de délicieux confits, pâtés et tapas... Avis aux gourmands et merci à chacun d'ap- porter un petit quelque chose à grignoter ou à boire pour que cette rencontre soit encore plus délicieuse.

Pour plus d'infos **06 09 50 51 46** Mail : [tousensel@yahoo.fr](mailto:tousensel@yahoo.fr)  
**[www.tousensel.over-blog.com](http://www.tousensel.over-blog.com)**

**MAREAU TIR**

Prochaines manifestations :

- ❖ 21 avril 2012 9h à 18h et 22 avril de 9h à 12h critérium école de tir
  - ❖ 28 avril accueil entreprise à partir de 17h stand de tir
  - ❖ 16 juin : passage de cibles de couleurs pour les enfants de 10h à 16h : stand de tir
  - ❖ 22 juin : assemblée générale stand de tir à partir de 20h30
- Si besoin merci de contacter Sylvain Edine au 02.38.45.65.69



# La mairie vous informe...

## VOTE PAR PROCURATION

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription électorale, vous avez la possibilité de confier un mandat à un autre électeur inscrit dans la même commune que vous. **Les démarches sont à effectuer auprès de la gendarmerie dès que possible.** Voici les informations détaillées :

### La procuration en quelques points

C'est pour un électeur absent ou empêché, la possibilité de choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote.

- l'électeur qui choisit est le mandant.
- l'électeur qui vote à sa place est le mandataire

La procuration est établie sans frais.

Mandant et mandataire doivent être inscrits dans la même commune mais pas nécessairement dans le même bureau.

### Durée de validité

La procuration est établie pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Toutefois, une procuration peut être établie pour une durée de son choix dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement si l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote.

### Où faire établir sa procuration ?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration pourra varier selon les endroits et sera :

- Soit le juge du tribunal d'instance ou le juge qui en exerce les fonctions compétent pour la résidence ou le lieu de travail de l'électeur ;
- Soit le greffier en chef de ce tribunal ;
- Soit un officier ou un agent de police judiciaire (autre que les maires et les adjoints) ou un réserviste de la police ou de la gendarmerie nationales ayant eu des fonctions d'agent ou d'officier de police judiciaire pendant sa carrière active, que le magistrat visé au 1° aura lui-même désigné ;
- Soit des magistrats ou des greffiers en chef (en activité ou à la retraite) désignés par le premier président de la cour d'appel, à la demande du juge du tribunal d'instance.

Les résidents à l'étranger s'adresseront au consulat ou à l'ambassade de France.

### Quand doit-on faire établir une procuration ?

Une procuration peut être établie tout au long de l'année.

Aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe de date limite pour l'établissement d'une procuration de vote.

Les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la procuration puisse être acheminée en mairie et au mandataire en temps utile.

Le mandant : Le mandant est la personne qui ne pourra pas aller voter.

### Qui peut voter par procuration ?

3 grandes catégories de personnes sont concernées par le vote par procuration (art L.71 du Code électoral) :

a - Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune.

b - Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.

c - Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

### Les démarches à accomplir :

Le mandant doit se présenter **personnellement** et être muni :

- d'une pièce d'identité ;
  - d'une déclaration sur l'honneur précisant qu'il se trouve dans l'une des catégories énumérées ci-dessus. Cette déclaration est intégrée au formulaire (Cerfa n° 12668\*01 disponible sur place).
- Les officiers de police judiciaire compétents se déplacent à la demande écrite des personnes dont l'état de santé ou physique ne leur permet pas de se déplacer.

### Résiliation de la procuration :

Il peut se produire que le mandant puisse se rendre à son bureau de vote et désire voter personnellement. Si le mandataire n'a pas déjà voté, le mandant pourra voter après avoir justifié de son identité.

Dans le cas contraire l'exercice du droit de vote lui est refusé.

A contrario, le mandataire ne pourra plus faire usage de sa procuration s'il est constaté que le mandant s'est déjà présenté au bureau de vote.

De plus, les mandants ont la faculté de résilier leur procuration à tout moment. La résiliation est effectuée devant les mêmes autorités et dans les mêmes formes que la procuration. L'imprimé est le même que pour l'établissement d'une procuration. Le mandant peut donner concomitamment une nouvelle procuration sur le même formulaire.

Le mandataire :

Le mandataire est l'électeur qui vote à la place du mandant.

### Les conditions pour être mandataire :

- Jouir de ses droits électoraux ;
- Être inscrit dans la même commune que le mandant.

Le choix du mandataire est libre, sous réserve des deux conditions précitées, et sa présence n'est pas nécessaire lors de l'établissement de la procuration.

### Modalités de vote :

Le mandataire ne reçoit plus de volet de procuration. C'est au mandant de prévenir le mandataire de l'établissement de la procuration.

Le mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France (art L.73).

Pour toute information, s'adresser :

- au tribunal d'instance
- au commissariat de police
- à la brigade de gendarmerie



## PROCHAINS SCRUTINS :

**Elections présidentielles : 22 avril et 6 mai 2012**

**Elections législatives : 10 et 17 juin 2012**

## HORAIRES DU BUREAU DE VOTE

**Salle du conseil municipal, en mairie, de 8h à 18h**

## Nous contacter :

Mairie : tél. 02.38.45.61.09, fax 02.38.45.66.10  
Mail : [mairie@mareauauxpres.com](mailto:mairie@mareauauxpres.com)

Ouverture tous les jours 9h à 12h et 15h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h,

Retrouvez-nous sur notre site web :  
[www.mareauauxpres.com](http://www.mareauauxpres.com)

Pour contacter directement le Maire : [bertrand@hauchecorne.info](mailto:bertrand@hauchecorne.info)